



ÉCOLE DE L'AIR

COMMUNIQUE

relatif à la réunion du comité technique de l'École de l'air du 30 janvier 2020.

Le premier comité technique de l'École de l'air s'est réuni le 30 janvier 2020 à 14H00.

A cette occasion, le comité technique a donné un avis favorable aux textes et propositions suivants :

- Projet de règlement intérieur du comité technique (une correction apportée en séance).
- Proposition de l'administration de l'École de l'air de proposer à la tutelle de ne pas créer de CHSCT propre à l'École de l'air jusqu'aux élections de 2022. Pendant cette période, le comité technique de l'École de l'air exerce ces compétences, conformément à l'article 34 du décret n°2011-184 du 15 février 2011.
- Projet de référentiel des équivalences horaires.
- Principe de l'étude de la création d'un statut particulier des enseignants-chercheurs du MINARM.

Ont été également présentés en séance les points suivants :

- Jours RTT et heures « solidarités » 2020 - Fermetures École 2020.
- Manœuvre RH 2019-2020 - Effectifs de l'École de l'air.
- Grandes orientations en matière de rémunérations et de politique indemnitaire.